

**ASSOCIATION FONCIERE OBERBETSCHDORF, NIEDERBETSCHDORF et
SCHWABWILLER-REIMERSWILLER**

Mairie : 1 rue des Francs - 67660 BETSCHDORF

☎ 03.88.54.48.00

Madame, Monsieur,

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 2019, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a arrêté les nouveaux statuts des associations foncières d'OBERBETSCHDORF, de NIEDERBETSCHDORF et de SCHWABWILLER-REIMERSWILLER.

Lesdits statuts sont consultables sur le site Internet de la commune : www.betschdorf.com.

Ces statuts stipulent l'organisation d'une Assemblée Générale des membres des associations foncières tous les 4 ans, propriétaires de plus de 2 hectares, avec la faculté de se regrouper entre propriétaires qui n'atteignent pas le seuil mais qui souhaiteraient participer à l'Assemblée Générale.

J'ai l'honneur de vous inviter à :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associations foncières le :

**Mardi 21 mars 2023 à 19 h 30
à la M.C.L. de REIMERSWILLER**

♦ ♦ ♦ ♦

Ordre du jour

- Accueil des Présidents
- Rapport d'activité des associations foncières
- Bilan et situation financière des associations foncières
- Questions diverses

Comme stipulé dans l'article 7-1 des statuts : si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée est organisée le même jour le mardi 21 mars 2023 à 19 h 45. L'assemblée délibère alors valablement, quel que soit le nombre de voix représentées.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'assemblée des propriétaires est valablement constituée quand le nombre total de voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié de ses membres.

Comptant sur votre présence, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations cordiales.

Les Présidents,